

vice-présidents du Conseil d'Etat et les conseillers d'Etat. Il y aura toujours un vice-président du Conseil d'Etat : M. de Parieu conserve ses fonctions. Tout député devra parler à la tribune, à moins que le président ne l'autorise à parler de sa place.

La plupart des députés sont déjà arrivés à Paris et le palais Bourbon a repris quelque animation; les conversations roulent presque exclusivement sur les réformes nouvelles. Il est bien difficile de se rendre compte des sentiments du plus grand nombre; mais, d'après ce qu'on me rapporte, la majorité accueille avec satisfaction les modifications relatives à la suppression de l'Adresse et au rétablissement du droit d'interpellation. Mais il n'en serait pas de même pour les lois sur la presse, et l'on pense que ce ne sera pas sans quelque difficulté que le Gouvernement pourra reconstituer, pour cette question particulière, l'ancienne unité de la majorité.

Différentes versions circulent au sujet de la réorganisation militaire. Un projet qui aurait, paraît-il, toute chance d'être accepté, consisterait à réduire de sept à six ans et demi la durée du service actif, le chiffre du contingent étant toujours fixé par les Chambres, et à faire entrer dans la garde nationale mobile tous les jeunes gens que n'atteindrait pas la conscription: ils en feraient partie jusqu'à vingt-neuf ans; d'autres prétendent que la garde nationale mobile se composerait seulement des jeunes gens de chaque classe qui ne seraient pas appelés sous les drapeaux. Il y a une différence notable entre ces deux systèmes.

Les membres de la Chambre des députés ont été reçus hier au ministère de l'intérieur par M. de La Valette et lui ont soumis les observations qu'ils avaient déjà présentées à M. Rouher.

M. Fould est à Tarbes et ne reviendra à Paris que pour siéger au Luxembourg. On dément la nouvelle du voyage à Rome de Mgr Darboy avant le Carême: il est probable que l'archevêque de Paris ne se rendra à Rome qu'à l'époque des fêtes de l'anniversaire de la mort de Saint-Pierre.

Il n'est bruit que en ce moment, des acquisitions, pour ne pas dire des prodigalités, d'un grand seigneur russe, M. Nariskine: un journal achète un hôtel qui paie, séance tenante, 400,000 fr. et il s'y installe sur le champ; une autre fois il achète 300,000 fr. une collection précieuse qu'il enlève à la France; hier il a payé 2,500 fr. une paire de chandeliers Louis XV. J'ai à peine eu le temps de vous dire que le riche boyard est le point de mire de nombre d'intrigants et d'intrigantes.

rendue en faveur de M. Saudon, arrêté sous prévention d'escroquerie et dont on se rappelle les défaits avec M. Billaut.

Ce soir au Théâtre Français reprise de l'Aventurière de M. E. Augier et au Théâtre-Lyrique première représentation de Sardanapale, sauf enrouement entendu.

CH. CAHOT.

Le Bilan de la Banque de France constate des variations assez importantes sur divers chapitres. Le portefeuille a diminué de 76 millions en même temps que l'encaisse s'est accru de 21 millions. La diminution du portefeuille n'indique pas sans doute une grande activité des affaires commerciales, mais il faut aussi voir une conséquence naturelle de l'augmentation passagère produite dans le dernier bilan par les échéances de fin de mois. Cette diminution a pour contre-partie une diminution de 64 millions dans la circulation des billets qui est encore au chiffre très respectable de 1 milliard 37 millions. Les comptes particuliers se sont élevés de 233 à 259 millions. Le compte courant du Trésor créditeur a fléchi de 17 millions. Le chapitre des avances n'a varié que d'un chiffre sans importance.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE
CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX
SESSION DE FÉVRIER
Séance du 7 février 1867.

Absents: MM. Denis Salembier, G. Le-febvre, Louis Watine et Louis Eeckman (empêchés).

M. Pierre Parent est élu secrétaire pour la session.

1. Adoption d'une modification au tarif d'octroi.

2. Nomination d'une commission composée de MM. Dewarlez, Ternynck, Duthoit, Voreux et Létocart, pour étudier de quelle manière sera fait le deuxième emprunt de 500,000 fr.

3. Adoption d'un supplément de crédit pour la distribution d'eau.

4. Renvoi à la commission des rues de l'examen du cahier des charges pour l'entretien des pavés.

5. Adoption d'une soumission du sieur Bernard pour l'entretien du mobilier de la Mairie.

6. Vote de divers crédits supplémentaires.

7. Adoption d'une proposition de M. le

Maire pour l'établissement à Roubaix d'un troisième commissariat de police.

8. Autorisation d'acquiescer de MM. Le-febvre-Ducatteau frères, une parcelle de terrain pour l'agrandissement du collège, et renvoi à la commission de l'examen des bâtiments à y établir.

9. Vote d'un crédit pour le service des travaux municipaux.

10. Crédit de 3,874 fr. 50 pour augmentation et réparation du matériel des pompiers.

11. Ajournement de l'agrandissement du dépôt de sûreté.

12. Adoption de 12 rapports de la commission des logements insalubres.

13. Autorisation de continuer l'aqueduc de la rue de Lhomelet, jusqu'au sentier de Jean-Ghislain.

14. Crédit de 250 fr. pour la reconstruction du calorifère du collège.

15. Autre crédit de 1318 fr., pour les travaux à faire dans le presbytère Sainte-Elisabeth.

16. Acceptation d'offres de terrains pour la grande promenade publique.

17. Délibération relative aux formalités à remplir pour le nouvel emprunt de 500,000 fr.

Nous devons à l'obligeance d'un membre du Conseil municipal la communication d'une copie du rapport présenté par la Commission du budget et adopté dans la séance du 7 courant. Comme on va en juger par la lecture de ce document, l'organisation des bureaux du service de la voirie municipale y est bien définitivement arrêtée:

Lorsque d'après le désir du Conseil municipal, M. le Maire réorganisa, en août dernier, le service des travaux publics, les dispositions de son arrêté (concertées avec la commission spéciale que vous aviez nommée) fixèrent à 8,000 francs le traitement du directeur de la voirie municipale et à 7,000 francs celui des employés à mettre sous ses ordres, frais de papiers et autres frais de bureau compris.

Cela constituait le service ordinaire de tous les travaux incombant à la ville, sauf les constructions de nouveaux bâtiments dont la direction sera désormais confiée à des architectes payés à tant pour cent. Mais l'Administration prévoyant qu'en certaines circonstances une grande quantité de nouveaux travaux de voirie pourraient nécessiter l'adjonction temporaire d'employés supplémentaires se réserva de vous les proposer le cas échéant.

Plus tard, en novembre suivant, votre commission du budget de 1867 ayant à y inscrire pour la première fois le crédit de ce service de voirie, on lui soumit quelques demandes rectificatives officiellement sur leur mérite, elle les considéra comme inopportunes et se conforma simplement à l'arrêté sus-mentionné.

Maintenant que M. le Maire reconnaît utile d'en faire l'objet d'une proposition formelle, dont vous avez renvoyé l'examen à la susdite commission du budget, nous avons d'abord cherché à nous rendre compte du sous-détail des 7,000 fr. alloués pour traitement annuel des employés du service ordinaire, car tout en reconnaissant à l'Administration le droit de les répartir comme elle le juge convenable, il n'en était pas moins utile de revoir les bases sur lesquelles elle avait pu s'appuyer pour formuler sa première décision.

Nous avons donc demandé ces renseignements à nos collègues de l'ancienne commission de réorganisation des travaux publics et voici le sous-détail dont l'Administration adopte le chiffre total dans son arrêté:

Service ordinaire de la voirie. — Composition des bureaux:

1 employé aux écritures 1,800 fr.
1 expéditionn. id. 600
1 dessinateur. 1,200
1 conducteur en chef. 1,800
1 piqueur. 1,200
Frais de bureau. 700

Mais attendu qu'il y aura en 1867 de nombreuses expropriations à préparer et à diriger, nous croyons comme M. le Maire, qu'il en résultera un surcroît de travail dans les bureaux et qu'il faudra temporairement en renforcer le personnel par:

1 dessinateur au traitement de 1,200 fr.
1 expéditionn. aux écritures. 600
Et pour frais de bureau. 400

Total. . . 2,200

Quant aux constructions de bâtiments déjà commencés sous l'ancienne organisation et dont l'achèvement reste tout naturellement sous les ordres de M. le Directeur de la voirie municipale, tels que: école du Moulin, les deux presbytères Saint-Martin et Notre-Dame, appropriation du nouvel hôpital, nous croyons que ces travaux pourront être terminés en 1867, mais pour en faciliter la direction et la surveillance, sans nuire aux services ordinaires, il conviendrait d'allouer en plus sur le budget de cet exercice, les crédits suivants:

1 conducteur. . . 1,500 fr.
1 piqueur. . . 1,200
1 expéditionnaire. . . 600

Total. . . 3,300

Ensemble des crédits supplémentaires dont nous avons l'honneur de vous proposer l'allocation pour l'année 1867, — 5,500 fr.

A la suite de quelques explications échangées entre l'Administration et un membre

du Conseil, M. le Maire s'est engagé à faire organiser les services ci-dessus, en se rattachant le plus possible des chiffres indiqués dans le sous-détail de ces crédits — Il en outre, pria la commission de réorganisation du service des travaux publics lui présenter un rapport pour traiter forfait du service de la voirie municipale: cette question viendra sans doute l'ordre du jour d'une prochaine séance

J. REZOUX.

Voie mouvement de la population de Roubaix pendant l'année 1866:

NAISSANCES.
Enfants légitimes.
Garçons. 1,309
Filles. 1,322

Total. 2,631

Enfants naturels reconnus.
Garçons. 9
Filles. 10

Enfants naturels non reconnus.
Garçons. 189
Filles. 162

Total. 340

Total général des naissances légitimes et naturelles.
Garçons. 1,477
Filles. 1,494

Total. 2,971

37 naissances doubles ont produit 36 garçons et 38 filles.

MARIAGES.
Entre garçons et filles. 522
Entre eufs et filles. 33
Entre garçons et veuves. 32
Entre eufs et veuves. 30

Total. 617

Nombre de mariés qui ont épousé leurs femmes. 277

Nombre de mariages précédés de contrats. 38

Nombre de mariages contenant légitimation. 108

Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés. 137

DÉCÈS.
Garçons. 1,304
Hommes mariés. 564
Veuves. 181
Filles. 1,084
Femmes mariées. 639
Veuves. 224

Enfants morts-nés ou présentés sans vie. 136

Nombre d'individus inscrits en vertu de l'art. 80 du Code civil. 1

Total des décès. 4,132

Le nombre des naissances étant 2,971
La différence est de 1,161

Les opérations du tirage au sort, pour le canton de Roubaix, commenceront lundi prochain, à dix heures, sous la présidence de M. de La Jonquière, secrétaire-général de la préfecture.

La Commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de 1867, le lundi 18 mars prochain, à huit heures du matin, à Lille, dans l'une des salles des Ecoles académiques, rue de la Dêble, n° 2.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit:

Lundi 18 mars, examens des aspirantes (les examens seront publics);

Lundi 25 mars, examens des aspirantes (les examens ne seront pas publics).

Les aspirantes au certificat d'aptitude pour la surveillance des salles d'asile seront examinées, le vendredi 29 mars, par une commission spéciale.

Les aspirants devront se faire inscrire au plus tard le lundi 18 février, et les aspirantes le lundi 25 du même mois, à la préfecture (Secrétariat de l'inspection académique) et déposer à l'appui de leur demande d'inscription les pièces d'usage.

M. Delcourt-Meurisse, filateur de lin, a été élu juge suppléant près le Tribunal de Commerce de Lille.

La salle des cours de Chimie était trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait, lundi soir 4 février, afin d'assister à l'analyse du pain des divers boulangers du pays. Cependant, près de trois cents personnes étaient parvenues à se serrer sur les gradins.

La présence d'une vingtaine de boulangers de la ville et d'un grand nombre de membres de la Société de Consommation indiquait suffisamment l'intérêt que chacun attachait à cette séance, et aux résultats de l'expertise à laquelle s'était livrés notre savant professeur de chimie, M. Jané deau.

Nous avons constaté avec plaisir que les dames prenaient l'habitude de suivre ces cours aussi intéressants qu'instructifs, et qu'un grand nombre d'auditeurs avaient le carnet à la main pour prendre des notes.

Nous n'avons pas à revenir sur la manière simple et élégante dont s'exprime le professeur: personne plus que lui ne sait mettre la science à portée de tous, et démontrer clairement, même aux personnes les moins instruites, les problèmes de la

Physique et de la Chimie. — Il s'attache surtout à rendre son cours pratique, et récompense souvent l'attention de son auditoire par le récit d'anecdotes intéressantes, ou par l'indication de recettes fort utiles, qui semblent plaire infiniment.

Entrant en matière, M. Jaudeau a d'abord exposé ce qu'était la farine, et le rôle qu'elle jouait dans l'alimentation; — à quels signes on reconnaissait la meilleure farine, et quelle en était la composition en gluten, amidon, dextrine, glucose, etc; — quelles étaient les falsifications que des marchands déloyaux lui faisaient subir, et par quels moyens certains la chimie parvenait à découvrir ces fraudes.

Il a indiqué les principes de la panification, et les agents vénénéux, quelquefois terribles, mais toujours nuisibles à la santé, que certains boulangers employaient insouciantement pour faciliter le travail de pâte, ou pour remédier à la médiocrité de leurs farines.

Il a surtout voté avec une généreuse indignation au mépris public, ceux qui faisaient usage de sulfate de cuivre et de l'acide cyanhydrique.

Le sulfate de cuivre, ou vitriol bleu, ou, comme l'ont ingénieusement nommé les boulangers, l'huile de bras, pour exprimer l'aide qu'il apporte à leur travail, est destiné à donner du liant à la pâte, à la rendre plus légère, tout en lui faisant prendre plus d'eau. — Cet acide finit par exercer à la longue dans l'estomac des ravages incalculables, et peut même déterminer un empoisonnement, quand il se trouve, par la négligence du pétrisseur, accumulé en certaines places du pain.

L'acide cyanhydrique ou acide prussique (un des plus redoutables poisons connus, puisqu'une gouttelette placée sur l'œil d'un chien de grand taille le tue d'une façon foudroyante) s'emploie dans notre pays pour donner au pain ce goût d'amande que prisent tant nos ouvriers, croyant à tort que ce goût provient de la qualité supérieure des farines employées. — Ils doivent au contraire s'en défier tout particulièrement.

Heureusement, la chimie fournit les moyens de reconnaître facilement l'introduction de ces poisons dans la pâte, même à la plus petite dose; et la démonstration en a été faite par le professeur de la façon la plus convaincante sous les yeux des boulangers présents à la séance.

Passant à l'examen des pains qu'il venait de soumettre à son analyse, M. Jaudeau a d'abord constaté que ces pains provenaient tous des principaux boulangers du pays; qu'ils étaient fabriqués dans d'excellentes conditions, et n'offraient aucune trace de ces adulterations qu'il venait de flétrir si justement: — bien différents en cela d'autres pains qui avaient été soumis récemment à son analyse.

Il est entré dans de nouveaux détails sur la composition du pain, et a établi que les pains les plus blancs étaient, contre l'opinion ordinaire, ceux qui contenaient le plus de gluten; et que ceux qui contenaient le plus d'amidon, ou de farine de seigle, étaient les plus jaunes; l'aspect de ce pain est un peu jaunâtre, et son goût franc et savoureux.

Les blés les plus riches en gluten sont les blés durs d'Odessa, qui vont parfois jusqu'à donner en gluten sec et humide cinquante pour cent du poids de la pâte. — Les farines secondes, de blés tendres, ne donnent pas en gluten sec et humide plus de vingt-cinq pour cent.

Le bon pain en contient ordinairement de vingt-cinq à trente pour cent.

Les pains sur lesquels portaient les expériences, étant tous de choix, ont donné exactement de vingt-huit à trente-cinq pour cent de gluten.

Mais la surprise du professeur a été grande, ainsi qu'il l'a déclaré, quand il a constaté le résultat de son analyse sur les pains de la Société de Consommation de Roubaix. — Le pain blanc de trois livres donnait exactement trente-neuf pour cent, et le pain bis de quatre livres quarante-deux pour cent de gluten sec et humide.

Il a avoué que dans les six ou sept cents analyses de pain qu'il avait faites en sa vie, jamais il n'avait rencontré d'aussi magnifiques résultats; et il a vivement félicité les ouvriers faisant partie de la Société de pouvoir se procurer un pain aussi nutritif, quoique vendu au dessous du cours.

Cette déclaration a provoqué une rumeur de satisfaction dans les rangs de la Société de consommation, qui célébrait ainsi son triomphe.

Nous ne pouvons que joindre nos félicitations à celles du savant professeur, et encourager les ouvriers à persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée, et qu'ils suivent avec tant d'énergie.

Nous émettons le vœu que ces concours pacifiques, si utiles au bien public, se renouvellent souvent, et s'étendent successivement à tous les objets de consommation, et aux denrées qu'emploie l'industrie.

Tout le monde y gagnerait, et nous croyons que M. Jaudeau, dont la bonne grâce est connue, ne refuserait pas d'ajouter ces éléments d'intérêt à ceux que présente déjà son cours.

Grande nouvelle pour la tribu des collectionneurs: en fabrique en ce moment à la Monnaie de nouveaux timbres-postes à 30 centimes dont la mise en circulation aura lieu très-prochainement. La couleur en est marron, et la tête de l'Empereur est couronnée de laurier, comme dans les timbres à 2 et 4 centimes.

Dans son audience du 4 février, la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller de Boissier, a, pour la première fois, fait l'application de la loi du 27 juin

1866 concernant les crimes et délits commis à l'étranger. Il s'agissait d'un faussaire nommé Peyrot, qui, après avoir commis des faux en France, avait continué à Londres, dans un hôtel mal famé de Golden Square, sa coupable industrie, en fabricant des traites au nom de M. M..., un des plus honorables négociants de Lille. L'inculpé, arrêté à Paris, comparut devant le jury qui l'a déclaré coupable, et la cour l'a condamné à la peine de cinq ans de réclusion et à 100 fr. d'amende.

Un individu de 25 à 26 ans, se disant domicilié en Belgique, où, s'il faut l'en croire, il exerce le commerce de fils et d'étoiles, s'est présenté jeudi vers 9 h. du matin, chez M. Platel, banquier, rue Colbert, à Lille, pour y escompter une traite de 10,000 francs portant l'acceptation d'un des plus honorables négociants du chef-lieu. Bien que tout son extérieur inspirât la plus grande confiance, le caissier de M. Platel ne s'y laissa point prendre et il pria le visiteur de repasser dans l'après-midi. Pendant ce temps, il alla aux informations et il acquit la certitude que la traite qui lui avait été présentée était fautive. Il en instruisit la police de sûreté. Celle-ci se rendit aussitôt chez le banquier et y attendit le retour du voyageur belge. Il ne tarda pas à arriver, mais la voiture qui l'amena pour toucher ses 10,000 francs servit à le conduire au commissariat central où la visite de sa sacoche fit découvrir une infinité d'autres traites représentant une somme très considérable. Il avait de plus, en espèces, quatre à cinq mille francs sur la légitime possession desquels il ne put donner que de vagues explications. En conséquence, il fut emmené à la maison d'arrêt et l'affaire s'instruit.

(Mémorial de Lille.)

Un procès-verbal a été dressé contre deux individus qui avaient organisé un combat de chiens dans un estaminet de Roubaix.

Un individu, nommé Edouard Vaunverbeke, vient être arrêté à Roubaix et mis à la disposition de M. le procureur impérial pour coups et blessures sur la personne du sieur Bonte. Ce dernier a dû être transporté à l'hôpital.

La nommée Flora V... a aussi été arrêtée sous prévention de vagabondage et débauche.

La police a mis la main cette semaine sur 5 jeunes voleurs de 9 à 14 ans qui avaient choisi pour spécialité le vol de plomb dans les bâtiments en construction.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, pour vol, à 3 ans de prison et 5 ans de surveillance de la haute police, quatre individus arrêtés dernièrement à Roubaix et qui sont les nommés Joseph Beiser, Alphonse Desman, Alexandre Cassart, Louis Glorieux.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 11 février, à 8 heures du soir.

Le laurier-cerise, les amandes amères, le laurier-rose et le camphre considérés comme poisons. Empoisonnement par ces différentes substances. Contre-poisons. Récepte pour fabriquer l'huile de Noyau.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 février, à 8 heures du soir.

1° Loi de Mariotte.
2° Pression qu'exerce l'atmosphère sur une surface donnée, crève-veissie, hémisphères de Magdebourg, presse-main, ventouses, entonnoir magique, vase de Tartale.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Mardi 12 février à 8 heures du soir.

Des verbes réfléchis. — Manière de s'assurer si le verbe doit être réfléchi en anglais. — Exercices pratiques.

Vendredi 15 février, à 8 heures du soir.

Des verbes réciproques. — Des particules et des prépositions latines et grecques qui entrent dans la composition des mots anglais. — Thème.

Pour toute la chronique locale: J. Rebois.

THÉÂTRE

La représentation au bénéfice de M. Bouilloud a été plus brillante que les précédentes. Outre la sympathie qu'inspire cet artiste, on voulait voir comment serait représentée cette grande figure de Napoléon.

L'attente du public n'a pas été déçue et les souffrances du Martyr de Sainte-Hélène ont été rendues à la satisfaction générale par M. Steiner-Meyran qui a su se grimer assez habilement pour se donner avec son modèle une ressemblance qui a surpris tout le monde. La pièce, si intéressante par elle-même, a été bien interprétée et la seconde représentation attirera sûrement plus de monde encore que la première.

Les souvenirs de jeunesse, joyeux comédie dont on a gardé la mémoire, ont été bien enlevés par nos artistes; M. Bouilloud s'y est montré plein de rondeur et de bonhomie, MM. Nitsch, Monnier, Hilaire et Melles Servier et Fromont ont complété un bon ensemble: un rappel unanime les a tous confondus dans un même succès.